

Part (%) des surfaces forestières certifiées (PEFC)

Définition de l'indicateur

L'indicateur correspond aux forêts certifiées PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières). Il a été mis en place en 1999 par la filière forêt-bois-papier française et mesure la part de surfaces forestières certifiées PEFC par rapport à la surface forestière totale.

Ce système définit et promeut des règles de gestion durable de la forêt pour des produits écoresponsables. L'objectif est de maintenir un équilibre optimal entre production, pérennisation de la ressource forestière, préservation de la biodiversité et accueil des usagers de la forêt.

Type d'indicateur

Indicateur de réponse

Jeu d'indicateur existant

-

Échelle de renseignement

Champagne-Ardenne, départements.

Objectifs et valeurs de référence

/

Sources de données

Statistiques PEFC

Fournisseur de données

PEFC

Fréquence d'actualisation

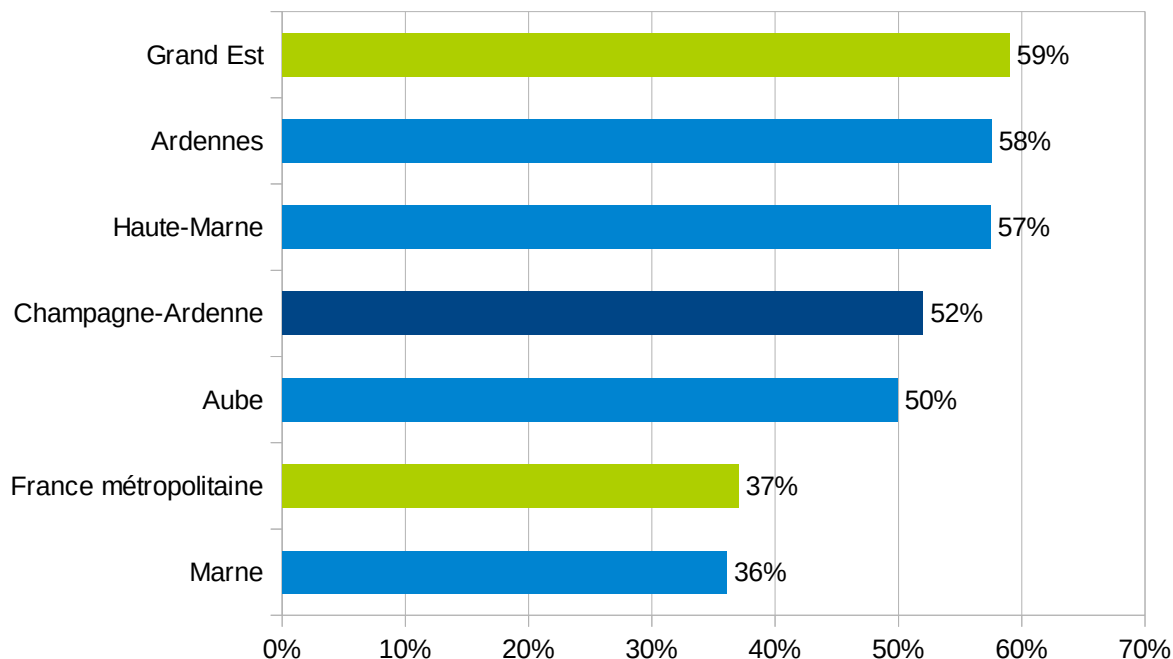
Tous les ans

Limites et précautions

Le schéma de certification forestière PEFC, c'est-à-dire leur cahier des charges faisant figurer leurs objectifs, est revu tous les 5 ans. La comparaison sur le long terme n'est donc pas complètement à champs constant.

Indicateur

Part (%) de la surface forestière certifiée PEFC sur la surface forestière totale en 2016
 Source : PEFC



Avec 52 % de forêts certifiées, la Champagne-Ardenne se classe largement au-dessus de la moyenne de France métropolitaine (37%). Cette place reflète le niveau de certification des 4 départements qui la composent : à l'exception de la Marne, tous ont une part des surfaces forestières certifiées égale ou supérieure à 50 %. Le taux de certification de la Champagne-Ardenne est toutefois inférieur à celui de la région Grand Est (59%). La région Grand Est présente d'ailleurs le taux de certification des surfaces forestières le plus élevé des régions de France métropolitaine.